

EXPOSE DE MONSIEUR SIMONET

Comité Consultatif CECA - 16 décembre 1976

L U X E M B O U R G

DISCOURS POUR MONSIEUR SIMONET

Séssion plénière du Comité Consultatif CECA du 16 décembre 1976

Le Comité Consultatif CECA a longuement débattu au cours de ses sessions antérieures du plan de politique sidérurgique communautaire. J'ai eu personnellement, et à plusieurs reprises, l'occasion de vous présenter le dispositif que la Commission entendait mettre en place pour contrecarrer la complexité et la lourdeur d'une application du mécanisme formel prévu par le Traité en cas de crise. Le plan de politique sidérurgique communautaire adopté par la Commission le 24 novembre dernier tient compte des opinions et observations qui ont été émises au cours des discussions et consultations que j'ai eues, non seulement dans le cadre de votre Comité mais également avec les gouvernements et les organisations professionnelles et syndicales. Ce point a été suffisamment développé dans le passé pour que nous nous accordions maintenant sur la mise en application des mesures prévues.

La Commission estime opportun, compte tenu de l'évolution des indicateurs faisant partie du système d'analyse et de surveillance du marché, d'instaurer la procédure de crise prévue, à savoir la réduction des livraisons de produits sidérurgiques sur base d'un engagement volontaire des entreprises. Je reviendrai par la suite sur l'ensemble des orientations proposées par la Commission lors de sa séance du 8 décembre. Conformément à son plan de politique sidérurgique communautaire, elle ne prendra de décision formelle qu'après discussion avec les gouvernements des Etats membres et consultation du Comité Consultatif. Une réunion spéciale de la Commission se tiendra à cet effet lundi prochain, 20 décembre.

.../

Monsieur le Président, Messieurs, la Commission a mis à votre disposition un ensemble de documents devant vous permettre de donner votre avis sur la mise en oeuvre de mesures spécifiques de crise. Il s'agit :

- des indicateurs conjoncturels pour l'appréciation de la situation du marché sidérurgique ;
- du programme prévisionnel "Acier" pour le 1er trimestre 1977, lequel fait en outre partie de votre ordre du jour traditionnel.
- d'une communication de la Commission relative à la mise en oeuvre de mesures de crise sur le marché sidérurgique.

La situation générale sur le marché de l'acier vous étant bien connue, je me limiterai à une analyse de ce qui me paraît essentiel pour qu'un avis de votre Comité puisse se dégager sur la poursuite de notre action.

Dans l'ensemble, et en ce qui concerne les indicateurs conjoncturels proprement dits, 1976 se caractérise malgré l'amélioration passagère en début d'année, par une stagnation de l'activité sidérurgique et une détérioration importante de la situation financière des entreprises. Les réserves financières ont permis aux entreprises de pallier au plus pressé en 1975, la persistance de la crise entraînant les conséquences les plus graves pour la survie de l'industrie sidérurgique dans la Communauté. Certes, certains indicateurs, se sont développés plus favorablement en 1976 qu'en 1975. Il n'en reste pas moins vrai que, comparé à 1974, les niveaux atteints par ces indicateurs, justifieraient toujours l'application de mesures de redressement.

.../

D'autre part, une conséquence directe de la crise et qui concerne l'avenir de la sidérurgie communautaire, me paraît plus particulièrement préoccupante. On constate, en effet, une modification fondamentale de la structure des échanges concrétisée par une augmentation extrêmement importante des importations dans la consommation communautaire d'acier, parallèlement à une chute des exportations d'acier de la Communauté vers les Pays tiers. Le caractère temporaire d'un tel changement n'est certes pas à exclure, mais il reste certain que la sidérurgie communautaire ne pourra rétablir sa situation antérieure qu'à la condition d'améliorer le degré de compétitivité par rapport à ses principaux concurrents. Comment permettre toutefois à la sidérurgie de la Communauté, que la crise actuelle risque de laisser exsangue, de se présenter dans les meilleures conditions de compétitivité sur le marché mondial de l'acier.

Le redressement du marché sidérurgique ne pourra s'effectuer que si des mesures internes efficaces permettent d'aboutir à un meilleur équilibre entre les livraisons d'acier et les besoins, à des prix qui couvrent les coûts de production mais également les frais financiers. Ceci constitue en outre la condition indispensable pour aboutir enfin à une stabilisation de l'emploi au sein des entreprises sidérurgiques de la Communauté. Des mesures sont d'autant plus urgentes que les données les plus récentes indiquent une forte augmentation du chômage partiel et dans certaines régions, des licenciements.

Pour assurer l'efficacité des mesures internes, la Commission a pris contact avec certains Pays tiers, importateurs importants, afin que ceux-ci appliquent pour une période de durée limitée, une certaine discipline quant aux quantités exportées. Elle continuera à suivre de très près l'évolution de ces échanges.

J'en viens maintenant aux conclusions que j'estime devoir tirer du programme prévisionnel pour le 1er trimestre 1977.

Comme vous l'aurez constaté, les prévisions pour le trimestre à venir restent pessimistes et indiquent même une faiblesse accrue du marché.

La production d'acier subira un nouveau recul et les carnets de commandes ne laissent présager aucune amélioration rapide puisqu'ils ne représentent plus, et ce pour la première fois, un mois d'activité en termes de possibilités de production.

Les prix effectivement pratiqués restent largement en dessous, non seulement des prix effectifs de 1974, mais également des prix de barème actuels des usines et ne couvrent plus pour plusieurs produits les coûts de production. L'amélioration de la situation au niveau des entreprises nécessite pour celles-ci l'abandon momentané d'une concurrence qui conduirait les entreprises à la déconfiture.

La Commission, lors de sa réunion du 8 décembre dernier a estimé que les conditions à une application des mesures anti-crise étaient réunies. A cet effet, elle propose d'insérer au Journal Officiel une communication, dont copie a été transmise aux membres de votre Comité, faisant part de sa décision de mettre en oeuvre les mesures spécifiques en cas de crise, à partir du 1er janvier 1977.

La Commission propose en outre les orientations suivantes :

- Elle prendrait sa décision à titre expérimental pour une période d'une durée de 4 mois ;

.../

- Pendant le premier trimestre, elle s'emploierait avec le concours des Etats membres et des entreprises à améliorer et perfectionner les instruments statistiques et l'évaluation dont elle dispose ;
- Sur base des éléments complémentaires d'appréciation dont elle disposerait ainsi, elle procéderait au cours du 1er trimestre 1977 à un nouvel examen d'ensemble de la situation. Elle se prononcerait alors sur une éventuelle prolongation ou modification des mesures en cause.

[- En ce qui concerne les niveaux de livraisons qui sont à communiquer aux entreprises, la Commission propose qu'ils soient établis en pourcentage des niveaux constatés en 1974, étant entendu que cela ne préjugerait pas les critères qui seront retenus pour décider, le moment venu, la cessation des mesures de crise.]

Je tiens à ajouter que la Commission dans la répartition des livraisons par entreprise a tenu compte non seulement de la situation particulière de chacune d'elles, au cours des périodes de référence et des modifications intervenues entretemps dans leurs appareils de production, mais également des problèmes sociaux auxquels sont confrontés les travailleurs des entreprises concernées.

Il va de soi que l'engagement qui est demandé aux entreprises et qui vise à la stabilisation du marché, ne peut en aucun cas constituer une entrave à l'activité des secteurs consommateurs de la Communauté. Au contraire, l'engagement prévoit la possibilité pour les entreprises sidérurgiques de dépasser les taux qui leur sont assignés en cas de manque d'acier dans des entreprises transformatrices.

Je suis parfaitement conscient de l'importance de l'effort demandé à toutes les entreprises, mais la gravité de la situation exige le strict respect d'une discipline commune.

Un manque de solidarité, même d'un petit nombre d'entreprises, compromettrait la réussite de l'action que nous menons et leur ferait porter une part importante de responsabilité dans les conséquences qui en résulteraient.